

Ebru Timtik est morte, sauvons Aytaç Unsal

Les avocats Ebru Timtik et Aytaç Unsal, condamnés à respectivement 14 ans et 11 années de prison, ont décidé de faire une grève de la faim illimitée pour dénoncer le procès injuste dont plusieurs dizaines d'avocats turcs font l'objet. Ils demandent à pouvoir bénéficier d'un procès équitable.

Ce jeudi 27 août 2020, nous avons appris avec une peine immense le décès de Ebru Timtik, en grève de la faim depuis 238 jours. Aytaç Unsal est toujours en grève de la faim aujourd'hui et sa libération pour raisons de santé a déjà été rejetée.

Depuis 2017, vingt avocats turcs appartenant à la Progressive Lawyers Association et au People's Law Office font l'objet de poursuites judiciaires injustes. Les avocats poursuivis se sont illustrés pour avoir pris la défense des familles des mineurs massacrés à Soma et Ermenek, des populations expulsées de leur maison car victimes de la transformation urbaine, des familles des citoyens tués sous la torture dans les postes de police et dans les prisons, de ceux jugés pour leurs opinions, des fonctionnaires, travailleurs et des défenseurs des libertés,...

Connus pour avoir défendu des personnes considérées comme des opposants au gouvernement turc, ces avocats font l'objet de procès politiques. Malgré la présence assidue d'observateurs internationaux, la justice n'est rendue ni de manière impartiale, ni de manière indépendante.

Les accusations de terrorisme dont font l'objet ces avocats sont uniquement fondées sur de vagues déclarations de témoins anonymes, dont certains ont admis être en situation de détresse psychologique au moment de ces déclarations.

Ces avocats ont été condamnés, à ce jour à un total cumulé de plus de 159 années de prison fermes. Ils sont accusés d'appartenance à une organisation terroriste, pour avoir simplement exercé leur métier.

Nous demandons la libération immédiate de Aytaç Unsal, afin qu'il ne subisse pas le même sort qu'Ebru Timtik.

Nous demandons également le respect, sans délai, du droit à un procès équitable, garanti par l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme à laquelle la Turquie est partie.

Avocats.be :

Me Xavier Van Gils, Président (0475/90.45.77)

Me Sibylle Gioé, observatrice pour Avocats.be en Turquie
(0498/82.74.63)

Syndicat des Avocats pour la Démocratie : Me Hélène Debaty, administratrice
(0478/36.45.80)

Barreau de Bruxelles : Me Michel Forges, Bâtonnier (0475/32.08.86)

Barreau du Brabant wallon : Me Benoit Havet, Bâtonnier

Barreau de Liège : Me Bernard Ceulemans, Bâtonnier

Avocats Sans Frontières : Edgar Boydens, Président

Le Conseil des barreaux européens Ranko Pelicarić, Président

Fédération internationale pour les droits humains : Alexis DESWAEF, vice-Président